

«Le gouverneur en conseil peut établir des règlements concernant les machines».

C'est sur cette dispositions qu'on s'est fondé pour accorder un pouvoir de dispense au Bureau d'inspection des navires à vapeur. Le conseiller juridique du ministère des Transports a déclaré au Comité:

«On a généralement adopté l'hypothèse voulant que le mot «concernant» soit suffisamment large pour permettre au Bureau d'exempter ou de dispenser des exigences générales fixées par le règlement. L'ouvrage de M. Driedger, et en particulier «*The Composition of Legislation*», page 149, vient à l'appui de cette hypothèse».

Le Comité ne peut que réaffirmer que cette théorie place le gouverneur en conseil, ou tout autre délégué, dans la même position que le Parlement et lui confère un pouvoir égal à celui du Parlement. La signification attribuée au mot «concernant» ne tient compte des conséquences ni du *Bill of Rights* ni du fait que tout pouvoir délégué, y compris celui dont est investi le gouverneur en conseil, est subordonné et que ses limites sont interprétées à la lumière des principes constitutionnels fondamentaux, l'un de ceux-ci étant l'illégalité du pouvoir de dispense à moins que celui-ci ne soit expressément accordé. La page 149 de l'ouvrage «*Composition of Legislation*» établit une fois de plus une analogie avec les articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique; or, comme on l'a vu au paragraphe 90 du présent rapport, cette analogie est fautive.

¹ Troisième rapport du Comité spécial des instruments statutaires, session de 1968-1969.

² Troisième rapport du Comité spécial sur les instruments statutaires, session 1968-69, chapitre 9.

³ XIX *Howell's State Trials*, 1044.

⁴ (1971) R.C.S. 5.

⁵ (1918) 57 R.C.S. 150.

⁶ Driedger, E. «*Subordinate Legislation*» 38 C.B.R. 1. p. 20.

⁷ «*Report of the Committee on Ministers' Powers*». Cmd 4060, article 3, p. 21.

⁸ (1918) 57 R.C.S. 150.

⁹ *Reference as to the Validity of the Regulations in relation to Chemicals* (1943) R.C.S. 1, (1943) 1 D.L.R. 248.

^{9A} En Théorie, l'exception vise tout texte réglementaire «pour lequel ont été établis, en application de l'alinéa d) de l'article 27, des règlements empêchant d'en faire l'examen ou d'en obtenir copie.»

¹⁰ Loi sur les textes réglementaires, article 26.

¹¹ TR/76-40, Proclamation prescrivant le dessin, les dimensions et la composition de pièces olympiques—Séries IV; lancée le 13 mai 1975, et enregistrée et publiée le 14 avril 1976.

¹² Loi sur les textes réglementaires, alinéa 2 (1) b).

¹³ DORS/72-441—modifié

¹⁴ Cour d'appel fédérale, 5 février 1976, cor: Le juge en chef, Ryan, J. et Sheppard, J.S.

¹⁵ Le président du Conseil privé, 1^{er} juin 1976, Débats de la Chambre des communes, p. 14047.

¹⁶ Troisième rapport du Comité spécial sur les instruments statutaires, session de 1968-1969, page 29.

^{16A} 12 Co. Rep. 74

^{16B} DORS/74-431—Décret visant la *Teslin Exploration Limited*

DORS/74-8—Règlement sur le logement d'Indiens qui vivent hors des réserves et d'Esquimaux

DORS/75-107—Règlement de dragage visant l'*Anglo American Corporation*

DORS/74-178—Règlement sur les normes des prestations de pension—Modification

DORS/75-202—Règlement relatif à la protection des titres (compagnies de prêt)

DORS/75-203—Règlement relatif à la protection des titres (compagnies fiduciaires)

DORS/76-100—Règlement sur la protection des titres (Associations coopératives de crédit)

DORS/74-79—Règlement sur le trafic maritime dans la zone de Canso

TR/74-127—Décret de remise visant les échantillons commerciaux

DORS/75-35—Règlement sur l'indemnisation en cas d'accident d'aviation—Modification

DORS/72-14, DORS/73-245, DORS/74-218, DORS/75-134, DORS/75-609 Règlements sur la mobilité de la main-d'oeuvre,

Règlements de dispense—Immigration,

Lignes directrices concernant l'immigration

^{16C} Voir Procès-verbaux et témoignages du 27 janvier 1977, fascicule n° 7

¹⁷ *Subordinate Legislation, The Construction of Statutes, The Composition of Legislation, Legislative Forms and Precedents.*

¹⁸ *Subordinate Legislation*, 38 C.B.R. 1, p. 22.

¹⁹ (1943) R.C.S. 1.

²⁰ (1956) R.C.S. 318.

²¹ S.A. de Smith, *Judicial Review of Administrative Action*, troisième édition, p. 63. Hood Phillips, *Constitutional & Administrative Law*, p. 485; S.A. de Smith: *Sub-Delegation for Circulars* (1949), 12 M.L.R. 37. *Allingham c. Minister of Agriculture* (1948) 1 All., E.R. 780. *Brant Dairy Company Limited & Walkerton Dairies Limited c. Milk Commission of Ontario & Ontario Milk Marketing Board* (1973) R.C.S. 131; *Robertson c. la Reine* (1972) Fed. R. 80.

²² DORS/72-7 modifié (Aucune des modifications subséquentes ne se rapporte au paragraphe 19 (5).)

²³ «*Subordinate Legislation*», 38 C.B.R. 1, p. 31.

²⁴ Délibérations du Comité, p. 257.

²⁵ *The Construction of Statutes*, p. 201.

²⁶ *Hodge c. La Reine*, (1883) 9 App. Cas. 117, p. 132.

²⁷ «*Subordinate Legislation*» 38 C.B.R. 1, p. 28.

²⁸ DORS/72-267, DORS/72-268, DORS/73-118, DORS/73-119, DORS/73-378, DORS/73-379, DORS/73-718, DORS/73-719, DORS/74-104, DORS/74-105, DORS/74-579, DORS/74-580, DORS/75-178, DORS/75-179.